



Ordre du jour provisoire

Objet du document

L'ordre du jour provisoire de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac a été établi par le Secrétariat de la Convention en concertation avec le Bureau de la Conférence des Parties, conformément aux articles 6 et 7 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties. La Conférence des Parties examine l'ordre du jour provisoire conformément à l'article 10 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties.

Mesures à prendre par la Conférence des Parties

La Conférence des Parties est invitée à examiner l'ordre du jour provisoire et à envisager d'adopter le projet de décision en annexe.

Contribution aux objectifs de développement durable (ODD) : tous les ODD ; en particulier, l'ODD 3 et la cible 3.a.

Lien avec le plan de travail et le budget : aucun.

Incidences financières supplémentaires si elles ne sont pas incluses dans le plan de travail et le budget : aucune.

Document(s) connexe(s) : Règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Ordre du jour provisoire¹

1. Ouverture de la session*²

1.1 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Documents FCTC/COP/11/1 et FCTC/COP/11/1 (annoté)

1.2 Pouvoirs des participants et participantes

Document FCTC/COP/11/2

2. Demandes de statut d'observateur à la Conférence des Parties

Document FCTC/COP/11/3

3. Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général*

Document FCTC/COP/11/4

4. Instruments d'application du traité et questions techniques

4.1 Activités prospectives de lutte antitabac (en relation avec l'article 2.1 de la Convention-cadre de l'OMS) : rapport du groupe d'experts

Documents FCTC/COP/11/5 et FCTC/COP/11/INF.DOC./1

4.2 Responsabilité (article 19 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac) : rapport du groupe d'experts

Document FCTC/COP/11/6

4.3 Protection de l'environnement et de la santé des personnes (article 18 de la Convention-cadre de l'OMS)

Document FCTC/COP/11/7

4.4 Réglementation de la composition des produits du tabac et réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer (articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS) : rapports du Bureau et de l'OMS

Documents FCTC/COP/11/8 et FCTC/COP/11/9

¹ Sur recommandation du Bureau de la Conférence des Parties, il est proposé que les points de l'ordre du jour marqués d'un astérisque soient diffusés sur le Web.

² Concernant le point 1 de l'ordre du jour, l'ouverture sera diffusée sur le Web, mais pas les délibérations au titre des points 1.1 et 1.2.

- 4.5 Mise en œuvre de mesures visant à prévenir et à réduire la consommation de tabac, l'addiction nicotinique et l'exposition à la fumée du tabac, et protection de ces mesures contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, compte tenu des arguments avancés par l'industrie du tabac sur la « réduction des effets nocifs » (articles 5.2 b) et 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS) – point proposé par des Parties

Document FCTC/COP/11/10

5. Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

- 5.1 Mécanisme volontaire d'examen et de soutien entre pairs pour la mise en œuvre

Document FCTC/COP/11/11

6. Questions budgétaires et institutionnelles

- 6.1 Rapport de situation et rapports sur l'exécution

Document FCTC/COP/11/12

- a) Rapport sur l'exécution du plan de travail et du budget 2022-2023
- b) Rapport intérimaire sur l'exécution du plan de travail et du budget 2024-2025
- c) Stratégie mondiale pour accélérer la lutte antitabac : faire avancer le développement durable par la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS 2019-2030

- 6.2 Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2026-2027

Documents FCTC/COP/11/13 et FCTC/COP/11/INF.DOC./2

- 6.3 Paiement des contributions évaluées et mesures pour réduire le nombre de Parties redevables d'arriérés

Document FCTC/COP/11/14

- 6.4 Examen de l'accréditation des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de la Conférence des Parties

Document FCTC/COP/11/15

- 6.5 Renforcer les synergies entre la Conférence des Parties et l'Assemblée mondiale de la Santé : rapport du Directeur général de l'OMS sur les résolutions et décisions de l'Assemblée mondiale de la Santé

Document FCTC/COP/11/16

7. Date et lieu de la douzième session de la Conférence des Parties*

Document FCTC/COP/11/17

8. Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Conférence des Parties*

Document FCTC/COP/11/18

9. Clôture de la session*

Annexe

Projet de décision : Adoption de l'ordre du jour

La Conférence des Parties,

Prenant note de l'ordre du jour provisoire figurant dans les documents FCTC/COP/11/1 et FCTC/COP/11/1 (annoté), établi par le Secrétariat de la Convention en concertation avec le Bureau de la Conférence des Parties, conformément aux articles 6 et 7 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties,

DÉCIDE d'adopter l'ordre du jour provisoire tel que proposé.

(Première séance plénière, XX novembre 2025)
